

services de R-D et autres services techniques. Neuf instituts de recherche industrielle ont été créés dans les universités; ils prennent les mesures nécessaires afin que les facultés puissent dispenser, par contrat, des services techniques et de recherche à l'industrie. Douze centres de technologie de pointe ont été établis pour aider les universités et les organismes provinciaux de recherche à acquérir et conserver des compétences dans des domaines techniques précis. Quatre associations de recherche industrielle ont aussi été mises sur pied pour aider des groupes de sociétés à entreprendre conjointement des recherches sur des problèmes techniques communs. Le MIC aide ces organismes pendant une période maximale de sept ans, au terme de laquelle ils sont censés parvenir à l'autosuffisance.

Le CNRC se classe au second rang comme fournisseur de fonds pour les activités de S-T industrielles. Plus de 98% des sommes accordées par le Conseil à l'industrie sont consacrés à la R-D, et partagés presque également entre les contrats (\$19.5 millions en 1980-81) et les subventions et contributions (\$21.7 millions). Les projets PPIL mentionnés à la section 14.2 qui précède font partie du programme des contrats; ces projets portent notamment sur l'extraction du pétrole des sables bitumineux, la mise au point de turbines éoliennes électrogènes à axe vertical et d'un dispositif d'aiguillage ferroviaire protégé contre la neige et la glace, ainsi que la réduction du niveau d'hydrogène dans les aciers. Les projets connexes du PCPI comprenaient, entre autres, l'établissement d'un processus modifié de séchage du lait écrémé et d'un système de radiotéléphone intégré.

La principale source de financement de la recherche industrielle est le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC, pour lequel on prévoit des dépenses de \$19.7 millions en 1980-81. Ce programme aide l'industrie canadienne à payer les traitements et salaires du personnel de R-D travaillant dans des entreprises canadiennes à des travaux approuvés ayant un contenu technique appréciable.

Universités

14.2.2

Le gouvernement fédéral accorde aux universités une aide directe à des fins de S-T. Cette aide se présente d'une part sous la forme de subventions et de contributions et, d'autre part, sous la forme de contrats concourant à la réalisation de la mission des ministères. Il leur fournit en outre une aide indirecte grâce au programme de paiements de transfert. Sur le total des paiements directs, 89% sont destinés à la R-D des universités, surtout sous la forme de subventions provenant du Conseil de recherches médicales, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches en sciences humaines. Le reste sert aux activités scientifiques connexes d'appui à l'enseignement, qui couvre les subventions octroyées pour l'éducation postsecondaire d'étudiants en sciences naturelles ou en génie.

La valeur des contrats et des bourses de recherche de R-D versés par le gouvernement à des particuliers a augmenté ces dernières années, ainsi que celle des paiements et des bourses accordés par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, qui prévoyait dépenser \$152.6 millions comme paiements à des particuliers et à des établissements du secteur secondaire en 1980-81.

Au Canada, les recherches dans le domaine des sciences de la santé s'effectuent en majeure partie dans les universités et les établissements et hôpitaux affiliés. Le Conseil de recherches médicales fournit environ la moitié de l'aide consentie à la recherche dans ce secteur au Canada. Les organismes bénévoles appuyés par le public procurent une part importante de cette aide. Près de 83% de l'aide du Conseil à la recherche et à la formation peut être liée à l'étude de maladies particulières. Par ordre de priorité, des fonds du programme de subventions ont été attribués aux travaux sur le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires, le diabète et les troubles connexes. Deux subventions importantes destinées à la recherche en cardiologie sont allées, l'une à l'Université Dalhousie, l'autre à l'Université du Manitoba.

Le programme de R-D de Santé nationale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social complète le programme d'assistance à la recherche universitaire du